

Table des matières

Projet de rapport sur les savoirs traditionnels	2
Le directeur général rencontre des parlementaires japonais	4
Fonds fiduciaires japonais	5
Coopération pour le développement	7
Droits de propriété intellectuelle à l'ère du numérique	7
Cours de l'INPI sur la propriété industrielle	8
Le Samoa accueille des manifestations de l'OMPI	9
Journée africaine de la propriété intellectuelle	10
Cours d'été de l'Académie mondiale de l'OMPI	11
Séminaire sur la propriété industrielle	12
Nouvelles publications	13
À Genève :	13
Table ronde : "La musique du monde – À qui appartient-elle?"	13
Deux nouvelles expositions à l'OMPI :	14
<i>Sept artistes arabes</i>	14
<i>La musique dans l'ère du numérique</i>	15
Calendrier des réunions	16

Projet de rapport sur les savoirs traditionnels

L'OMPI invite les secteurs intéressés à lui faire part de leurs observations sur la première étude exhaustive jamais effectuée pour définir les besoins en matière de propriété intellectuelle des détenteurs de savoirs traditionnels. Le rapport est le résultat de centaines d'entretiens qui ont eu pour cadre neuf missions d'enquête réalisées par l'OMPI en 1998 et 1999 aux quatre coins du monde.

Les observations sur ce projet de rapport, disponible à l'adresse www.wipo.int/traditionalknowledge/report/, peuvent être envoyées à l'OMPI jusqu'au 15 décembre 2000. Après cette date, la version définitive du projet sera mise au point et soumise pour examen aux 175 États membres de l'OMPI et à d'autres parties intéressées.

Les missions d'enquête avaient pour but d'aider l'OMPI à définir, autant que faire se peut, les besoins et les attentes en matière de propriété intellectuelle des détenteurs de savoirs traditionnels. L'OMPI a effectué ces missions dans le cadre d'un nouveau programme d'activités lancé en 1998 à l'initiative de M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, pour explorer et étudier les modes actuels de protection des détenteurs d'éléments de propriété intellectuelle inhérents aux savoirs traditionnels et les futures possibilités en la matière.

Le projet de rapport commence par une introduction générale au système de propriété intellectuelle. Il souligne notamment le fait que la propriété intellectuelle est un concept très vaste qui ne se limite pas aux catégories existantes (brevets, droit d'auteur et marques par exemple), mais s'étend à toutes les productions résultant "de l'activité intellectuelle dans les domaines industriel, scientifique, littéraire ou artistique".



Photo: Wend Wendland

Une exécution traditionnelle au cours de la mission d'enquête de l'OMPI dans les Caraïbes (Trinité-et-Tobago, Guyane et Jamaïque).

Il est reconnu dans le projet que les normes de propriété intellectuelle actuelles ne sont peut-être pas en adéquation avec les éléments des savoirs traditionnels qui méritent protection. Les avancées technologiques, en particulier dans les domaines des techniques de l'information et de la biotechnologie, ainsi que les transformations des conditions économiques, sociales et culturelles appellent une réévaluation constante du système et, occasionnellement, son ajustement et son élargissement.

Ces changements entraînent souvent des contestations, mais la propriété intellectuelle a toujours évolué pour protéger des éléments nouveaux, comme les logiciels ou les schémas de configuration au cours des dernières décennies. La protection au titre du droit d'auteur s'étend aujourd'hui à l'environnement numérique et le droit de la propriété intellectuelle s'avance sur la voie de

la protection des bases de données. "Étant donné son caractère évolutif et modulable, il n'est pas à exclure que le système de propriété intellectuelle puisse assurer une protection efficace des savoirs traditionnels", indique le projet de rapport. L'éventualité d'une protection des innovations et créations fondées sur la tradition est une question qui n'a été examinée que récemment.

Une partie du projet fait état d'autres institutions et projets multilatéraux qui traitent de la question de la protection des savoirs traditionnels. Une autre partie du rapport explique de quelle manière des régimes non officiels de propriété intellectuelle et le droit coutumier sont utilisés pour protéger les savoirs traditionnels.

Dans ses conclusions, le projet de rapport analyse les principaux besoins et les principales aspirations des détenteurs de savoirs tradition-

nels, tels que ces derniers les ont exprimés devant les membres des missions de l'OMPI. À court terme, il s'agit notamment de tester la possibilité d'appliquer et d'utiliser les instruments de propriété intellectuelle existants pour la protection des savoirs traditionnels. À long terme, de nombreuses personnes interrogées ont appelé de leurs vœux l'élaboration de nouveaux instruments de propriété intellectuelle conçus pour protéger les savoirs traditionnels et la mise en place d'un cadre international de protection des savoirs traditionnels. Nombreux sont ceux aussi qui ont mentionné le besoin d'informer et de former les détenteurs de savoirs traditionnels ainsi que les représentants des pouvoirs publics en

matière de propriété intellectuelle et de savoirs traditionnels, ainsi que de fournir les moyens de faciliter le dialogue et le contact sur ces questions entre les détenteurs de savoirs traditionnels, le secteur privé, les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties intéressées aux niveaux communautaire, national, régional et international.

Les besoins, tels qu'ils ressortent du rapport, interpellent la communauté de la propriété intellectuelle dans son ensemble – offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle, sociétés de gestion collective, secteurs privés, ONG, société civile, consommateurs, ainsi que la communauté internationale,



Photo: Wend Wendland

Les neuf missions d'enquête de l'OMPI sur les savoirs traditionnels, l'innovation et la culture ont eu lieu dans les pays suivants :

- Le Pacifique Sud (15-26 juin 1998) : Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji et Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- Afrique du Sud et de l'Est (4-20 septembre 1998) : Ouganda, Tanzanie, Namibie et Afrique du Sud.
- Asie du Sud (28 septembre-14 octobre 1998) : Bangladesh, Inde et Sri Lanka.
- Amérique du Nord (16-30 novembre 1998) : Canada et États-Unis d'Amérique.
- Amérique centrale (17-22 janvier 1999) : Guatemala et Panama.
- Afrique de l'Ouest (18 janvier – 2 février 1999) : Nigéria, Ghana, Mali et Sénégal.
- Pays arabes (27 février – 13 mars 1999) : Oman, Qatar, Égypte et Tunisie.
- Les Caraïbes (30 mai – 9 juin 1999) : Trinité-et-Tobago, Guyane et Jamaïque.
- Amérique du Sud (10-13 mai 1999) : Pérou et Bolivie (à des occasions différentes).

L'objectif de chaque mission était de définir et d'étudier les besoins et les attentes en matière de propriété intellectuelle des détenteurs de connaissances et d'innovations indigènes, afin de promouvoir la contribution du système de propriété intellectuelle à leur développement social, culturel et économique. L'OMPI a étudié les modes actuels de protection des droits de propriété intellectuelle des détenteurs de savoirs, d'innovations et de culture indigènes et les futures possibilités en la matière.

Le projet de rapport sur les savoirs traditionnels contient un compte-rendu complet sur chacune des missions d'enquête.

y compris l'OMPI. L'OMPI a établi son programme d'activités dans le domaine des savoirs traditionnels pour les années 2000 et 2001 à partir des informations recueillies au cours des missions d'enquête et compte tenu des autres activités en matière de savoirs traditionnels que l'Organisation a menées à bien en 1998 et 1999.

Une étude plus poussée du rôle de la propriété intellectuelle dans la protection des savoirs traditionnels exige une connaissance technique de la propriété intellectuelle et de ses applications à des utilisations déterminées de savoirs traditionnels. L'OMPI poursuivra l'étude des problèmes sur le plan des principes et procédera à une étude pratique et technique de l'application de la propriété intellectuelle à différentes formes de savoirs traditionnels. Cela permettra de disposer d'une analyse solidement documentée et réaliste de la propriété intellectuelle sous l'angle de la protection des savoirs traditionnels.

Pour le moment, le projet de rapport n'existe qu'en anglais. Mais d'autres versions linguistiques seront prochainement publiées pour observations. Ce rapport de 320 pages sera également distribué sous forme imprimée. Le rapport définitif, qui sera publié compte tenu des observations reçues, paraîtra en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe.

Le directeur général rencontre des parlementaires japonais

Le 6 septembre, le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, a rencontré une délégation de neuf parlementaires japonais conduite par M. Keiji Furuya, président de la Commission de l'industrie et du commerce de la Chambre des représentants du Parlement japonais, ses autres membres étaient: M. Takashi Aoyama, M. Akihiro Ohata, M. Koki Kobayashi, M. Fumio Kishida, M. Hachiro Okonogi, M. Yoshikatu Nakayama, M. Takuya Tasso, et Mme Reiko Oshima.

Le directeur général a souligné le rôle de plus en plus grand que joue la propriété intellectuelle dans la promotion du développement économique, social et culturel des sociétés actuelles, fondées sur le savoir. Il a insisté sur la place croissante qu'occupent ces questions dans des secteurs fondamentaux comme l'industrie, le commerce, la santé et le développement technologique. M. Idris a

remercié le gouvernement japonais pour son soutien actif aux activités de l'OMPI et sa généreuse contribution financière à un fonds spécial administré par l'OMPI, dont l'objet est d'aider les pays en développement à renforcer leurs infrastructures en matière de propriété intellectuelle.

Au cours de ces entretiens, les parlementaires ont salué le travail accompli par l'OMPI pour ce qui est de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle, en reconnaissant le rôle décisif que joue la propriété intellectuelle dans la société de l'information qui se met en place actuellement. Les délégués ont jugé positif les efforts entrepris par l'OMPI pour promouvoir un cadre législatif international permettant de poursuivre le développement des techniques numériques. Les entretiens ont porté par ailleurs sur la protection par le droit d'auteur des contenus numériques, la protection des droits des organismes de radiodiffusion, la protection

par brevet des méthodes commerciales, la protection des informations recueillies dans le cadre du projet relatif au génome humain, le commerce électronique et les questions touchant aux noms de domaine.

Le directeur général s'est félicité de l'engagement pris par les parlementaires de continuer à soutenir le fonds spécial de l'OMPI créé au Japon en avril 1987.

M. Idris et les parlementaires japonais se sont accordés à estimer qu'il fallait continuer de promouvoir l'activité créatrice des petites et moyennes entreprises (PME) au Japon en les encourageant à recourir au système de la propriété intellectuelle. Le parlement japonais vient d'ailleurs d'adopter un texte législatif assurant un soutien financier aux PME qui s'efforcent d'obtenir des brevets et des enregistrements de marques. M. Idris a indiqué qu'une des priorités de l'OMPI est de lancer des projets spécifiques pour promouvoir l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME du monde entier.

Le directeur général a aussi exposé aux parlementaires l'action entreprise par l'OMPI pour démythifier la propriété intellectuelle. Les parlementaires ont souhaité qu'il continue à jouer un rôle de chef de file dans ce domaine, relevant qu'il était nécessaire d'explicitier pour l'opinion publique l'équilibre à trouver entre l'intérêt général et les intérêts des titulaires de droits de propriété intellectuelle.



Photo: Mercedes Martinez Dozal

En bout de table se trouve M. Kamil Idris, et à sa gauche M. Keiji Furuya, qui a conduit la délégation de parlementaires japonais.

Fonds fiduciaires japonais

Le Gouvernement japonais maintient auprès de l'OMPI deux fonds fiduciaires destinés à aider les pays en développement de la région Asie-Pacifique à développer et à améliorer leurs systèmes de propriété intellectuelle. Le premier fonds, créé en 1987, est consacré aux activités de propriété industrielle et le deuxième, créé en 1993, aux activités dans le domaine du droit d'auteur. Chaque fonds repose sur un accord entre le Gouvernement japonais et l'OMPI qui est reconduit chaque année. Les deux fonds se sont développés considérablement, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, à mesure que s'accroissaient les besoins d'assistance des pays en développement en vue de la modernisation et du renforcement de leurs systèmes de propriété intellectuelle.

Les activités, financées par les fonds fiduciaires, qui sont menées par l'OMPI en coopération avec l'Office japonais des brevets (JPO) et le Bureau japonais du droit d'auteur (JCO) regroupent :

- des séminaires et des réunions destinés aux responsables des politiques, sur des thèmes vastes et des questions plus particulières qui présentent un intérêt pour les experts;
- des missions consultatives d'experts en vue de la modernisation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle et de la fourniture d'une assistance logicielle et matérielle;
- des cours de formation;
- des bourses d'étude.

Les activités de propriété industrielle en 1999-2000

L'augmentation des ressources au cours de l'exercice budgétaire



Tokyo, Japon.

1999-2000 a entraîné un accroissement des activités dans le secteur de la propriété industrielle. Alors qu'une large place continuait d'être faite à la mise en valeur des ressources humaines dans les différents domaines de la propriété industrielle, l'activité a augmenté dans les domaines des techniques de l'information et du renforcement des droits de propriété intellectuelle.

L'OMPI a organisé trois séminaires régionaux sur la propriété industrielle au cours de l'exercice budgétaire. Un colloque organisé en novembre 1999 à Dhaka (Bangladesh) a mis en valeur le rôle du système de propriété intellectuelle dans l'accroissement de la compétitivité des entreprises. Un forum portant sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, s'est tenu à Kuala Lumpur (Malaisie) en janvier. Un atelier organisé à Singapour en février a mis en évidence les avantages d'un système mondial de propriété industrielle pour les pays en développement.

De plus, dix missions consultatives/ de formation de courte durée,

menées par deux experts du JPO et un fonctionnaire de l'OMPI, ont été organisées dans huit pays de la région (Chine, Indonésie, Iran, Laos, Mongolie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam). À la suite de la mission consultative menée en Thaïlande en juillet 1999, le JPO a proposé de mettre au point un système logiciel en vue de l'automatisation de l'office thaïlandais de propriété industrielle, cette proposition est actuellement à l'examen. La mission consultative aux Philippines a débouché sur un accord visant à fournir un serveur d'images et d'autre matériel informatique ainsi que le logiciel correspondant pour faciliter l'automatisation du système des marques.

Le fonds a financé la formation, au JPO, de quelque 60 fonctionnaires nationaux et spécialistes de la propriété intellectuelle venant de pays de la région Asie-Pacifique au cours du dernier exercice budgétaire. Les thèmes suivants ont été abordés au cours de ces quatre cours de formation :

- la sanction des droits de propriété intellectuelle;
- l'utilisation des techniques de l'information dans l'administra-

tion et l'informatisation de la propriété intellectuelle;

- la planification stratégique de l'acquisition et de la gestion des droits de propriété intellectuelle par les utilisateurs;
- l'administration de la propriété intellectuelle;
- treize stagiaires de la région Asie-Pacifique ont participé à un cours de formation organisé en avril pour les formateurs/instructeurs dans le domaine de la propriété industrielle.

Par ailleurs, le JPO a organisé un programme de bourses de six mois (dès octobre 1999) pour deux représentants de l'Indonésie et du Viet Nam. Les stagiaires ont effectué leurs travaux de recherche à l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation et au Centre de recherche pour les sciences et la technologie avancées de l'Université de Tokyo.

Les activités de droit d'auteur en 1999-2000

Le fonds de 1999-2000 pour le droit d'auteur a été utilisé pour organiser plusieurs activités au niveau régional, sous-régional et national, dans la région Asie-Pacifique. Un colloque régional, qui s'est tenu à New Delhi (Inde) en décembre 1999, a porté sur la stratégie et les modes de sanction effective du droit d'auteur et des droits connexes et a permis d'examiner les événements et tendances importants au niveau international dans ce domaine. Un séminaire sous-régional destiné à mieux faire connaître la protection du droit d'auteur et des droits connexes et le rôle qu'elle peut jouer dans le développement culturel et économique des pays du Pacifique Sud s'est tenu à Apia (Samoa) en août 2000. Un atelier sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes s'est tenu peu après.

Le fonds a permis d'envoyer des missions d'experts sur la gestion collective du droit d'auteur et des



Temple shintô, Kobe, Japon.

droits connexes aux Philippines, au Viet Nam et au Samoa. Du matériel de bureau a été fourni à un organisme de gestion collective des Philippines sur la base de ces rapports de mission.

L'OMPI et le JCO, avec l'aide du Centre de recherche et d'information sur le droit d'auteur (CRIC) du Japon, ont organisé un cours de formation spécial à Tokyo (Japon) en novembre 1999. Ont participé au cours des stagiaires des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Inde, Indonésie, Laos, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour et Sri Lanka.

Le fonds fiduciaire a aussi financé le détachement d'un fonctionnaire japonais afin qu'il travaille au siège de l'OMPI pendant une année, du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000.

Prévisions pour 2000-2001

Le secteur de la propriété industrielle a prévu trois séminaires régionaux et une réunion sous-régionale, ainsi que huit à dix missions d'experts pour 2000-2001. Entre autres activités, il est prévu d'organiser un colloque sur le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur

les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) pour la région Asie-Pacifique. Ces deux fonds continueront à fournir aux offices de la région un appui sur le plan de l'expérience, des logiciels et du matériel. Le JPO et le JCO continueront à organiser des cours de formation à Tokyo.

Le fonds fiduciaire japonais a permis de construire une structure de propriété intellectuelle dans la région Asie-Pacifique. La longue coopération entre l'OMPI et le Gouvernement japonais, qui dure depuis 1987, a offert des avantages considérables aux pays en développement et aux pays les moins avancés de la région. Les efforts déployés dans la région pour moderniser les offices de propriété intellectuelle, former le personnel, les responsables et les instructeurs, et pour mettre en place une infrastructure de propriété intellectuelle s'inscrivent dans un processus continu auquel l'OMPI comme le Gouvernement japonais continuent de participer.

Coopération pour le développement

Droits de propriété intellectuelle à l'ère du numérique

L'OMPI et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) ont coopéré avec le Gouvernement du Sénégal pour organiser à Dakar, du 23 au 27 juillet, un séminaire sur les normes internationales de protection et de sanction des droits de propriété intellectuelle à l'ère du numérique.

Le séminaire, destiné aux pays africains francophones, a attiré plus de 150 personnes venant de 18 pays différents. Des magistrats, des juristes, des conseillers juridiques, des directeurs d'offices nationaux de propriété intellectuelle et de droit d'auteur, des agents des douanes et des représentants de groupes de recherche et d'invention y ont participé.

M. Robert Stoll (USPTO) a souligné, dans ses observations liminaires, l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement technologique et économique des États-Unis d'Amérique. Tout au long du séminaire, les représentants de l'USPTO ont décrit l'expérience américaine en matière de gestion et de protection des droits de propriété intellectuelle.

M. Roberto Castelo, vice-directeur général de l'OMPI, a mis l'accent sur la prédominance de la propriété intellectuelle dans l'établissement de stratégies de développement socio-économique, notamment dans le domaine des techniques de l'information. Il a souligné que, étant donné que la protection de la propriété intellectuelle et la législation en la matière stimulent la croissance économique, il est dans l'intérêt de l'État d'adopter une



De gauche à droite, M. Landing Savane, ministre de l'Industrie, de l'énergie et de l'artisanat; M. Roberto Castelo, vice-directeur général de l'OMPI; et M. Mustapha Niasse, premier ministre du Sénégal.

législation dans ce domaine. M. Castelo a signalé que l'OMPI étudie d'autres questions importantes pour le développement socio-économique comme la biodiversité, la biotechnologie, le folklore, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques.

M. Moustapha Niasse, premier ministre du Sénégal, a présidé la cérémonie d'ouverture et a reconnu la pertinence de ces questions dans le monde actuel caractérisé par les progrès technologiques rapides et l'économie mondiale. Il a souligné que la propriété intellectuelle est essentielle à la politique économique dans un monde où les ressources des riches ont une origine de plus en plus intellectuelle.

Après ces observations liminaires, le thème du séminaire a été abordé

en cinq parties distinctes : les brevets, les marques, le droit d'auteur, la propriété intellectuelle à l'ère du numérique et le commerce électronique, la sanction des droits de propriété intellectuelle. Le contenu des exposés et les débats qui ont suivi ont donné au public une introduction générale à l'évolution de la propriété intellectuelle au niveau international et à l'incidence des nouvelles technologies sur la propriété intellectuelle. Le public a pu se faire une idée sur les problèmes juridiques engendrés par l'ère du numérique. De plus, cela a été l'occasion de comparer les systèmes internationaux et nationaux avec les grands principes sur lesquels ils reposent.

Cours de l'INPI sur la propriété industrielle

Le troisième cours annuel d'introduction à la propriété industrielle, organisé conjointement par l'OMPI et l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), a eu lieu à Rio de Janeiro (Brésil) du 14 au 18 août. Ce cours vise à promouvoir la propriété industrielle dans les pays africains lusophones (PALOPS). Cette année, pour la première fois, des représentants de quatre pays africains anglophones ont participé au cours.

Les représentants de l'OMPI et de l'INPI ainsi que deux intervenants extérieurs, M. José Nosoliny, ministre de l'économie et des finances (Guinée-Bissau), et M. Mauricio Lopes de Oliviera, du cabinet Veirano & Advogados Associados, ont présenté des exposés.

Les activités dans le domaine de la propriété industrielle se sont fortement développées au Brésil au cours des dernières années. L'INPI a partagé efficacement son expérience dans ce domaine avec les autres participants. Le cours proposait en alternance une présentation théorique avec des exposés, toujours illustrés par des exemples de la vie réelle, et des visites dans différentes sections de l'INPI.

Les exposés ont couvert tous les aspects du système de propriété industrielle de l'INPI et, entre autres, les sujets suivants :

- les indications géographiques et la promotion des produits locaux;
- les marques en tant qu'instruments de promotion commerciale;



Photo: Claudine Platret



Photo: WIPO

Les conférenciers et les participants au cours de l'INPI (Brésil).

- le rôle d'un office de propriété industrielle dans le processus du transfert de technologie;
- le commerce électronique: défis et perspectives pour les pays en développement.

Les exposés, suivis de visites dans les sections correspondantes de l'INPI, ont fait le succès du cours. De nombreux pays africains peuvent bénéficier de l'expérience de l'INPI dans la mise en place d'un

système de propriété industrielle efficace. L'INPI prévoit d'inviter des représentants de pays africains francophones à participer à ce cours l'année prochaine.



Le Samoa accueille des manifestations de l'OMPI

Du 28 août au 1^{er} septembre, Apia (Samoa) a été au centre de trois manifestations majeures organisées par l'OMPI en coopération avec le Ministère de la justice de Samoa et avec l'assistance de l'Agence du Gouvernement japonais chargée des affaires culturelles. La première

manifestation était une mission d'experts, elle a été suivie par un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des pays du Pacifique Sud, puis un atelier national sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

La Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFFRO), ainsi que des experts venant d'Australie, des États-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne, du Japon et de Nouvelle-Zélande ont participé au programme.

Fonctionnaires nationaux, fonctionnaires de l'OMPI et participants au séminaire sous-régional sur le droit d'auteur et les droits connexes.



Photo: Photocentre

Experts invités par l'OMPI

- Mme Vicki Allums, avocat-conseil, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (États-Unis d'Amérique);
- M. Chris Creswell, consultant en droit d'auteur, Service du procureur général (Australie);
- Mme Ute Decker, conseiller juridique, Secrétariat de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (Grande-Bretagne);
- M. Michael Fraser, président du Comité Asie-Pacifique de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction, directeur général de Copyright Agency Ltd. (Australie);
- M. Toshikazu Ishino, directeur de la Division internationale du droit d'auteur, Office japonais des brevets (Japon);
- M. Samuel Shu Masuyama, chef du Département juridique, Conseil de l'organisation des artistes interprètes ou exécutants du Japon (Japon);
- M. Scot Morris, vice-président du Comité Asie-Pacifique, Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs, directeur des relations internationales, Association australienne pour les droits des artistes interprètes ou exécutants (Australie);
- M. Terence O'Neill-Joyce, directeur général de Recording Industry Association of New Zealand, directeur de Phonographic Performances (NZ) Ltd. (Nouvelle-Zélande).

En compagnie de la délégation de l'OMPI, les experts se sont rendus au Ministère de la justice, au Bureau du premier ministre, au Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, et au Bureau des autorités douanières. Plusieurs sujets ont été abordés, dont les suivants :

- la protection du droit d'auteur et des droits connexes dans l'économie mondiale;
- les avantages à long terme de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI, notamment la Convention de Berne;
- la nécessité de créer un système de gestion collective;
- la protection par la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels;
- l'importance de la mise en valeur des ressources humaines pour relever ces défis.

Au cours de la visite au Ministère de la justice, le ministre de la justice M. Molio'o Teofilo Vaeluaga a dit que son pays envisageait d'adhérer à la Convention de Berne dans un avenir très proche.

Les séminaires régionaux et nationaux qui ont suivi ont porté sur un grand nombre de questions. Presque toutes les grandes questions

Journée africaine de la propriété intellectuelle

sur le droit d'auteur et les droits connexes ont été traitées, y compris les notions fondamentales de la protection internationale, de la gestion collective et de la sanction du droit d'auteur, l'incidence des nouvelles technologies et la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels. Les activités de coopération menées par l'OMPI dans la région Asie-Pacifique ont aussi été soulignées.

Les experts ont partagé leurs connaissances et leur expérience avec des participants venant des pays suivants: Îles Cook, Fidji, Kiribati, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Tuvalu et Vanuatu, et avec des représentants du Forum du Pacifique Sud, du Secrétariat de la Communauté du Pacifique et de l'Université du Pacifique Sud. La plupart des pays représentés sont en train de moderniser leur législation sur la propriété intellectuelle. Cependant, il reste beaucoup à faire dans la région pour créer des systèmes de protection de la propriété intellectuelle adéquats et efficaces. Ces changements sont importants pour relever le défi d'une nouvelle économie mondiale émergente et pour étudier la possibilité d'une protection par la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et du patrimoine.

Suite aux manifestations de Samoa, les fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré des représentants de groupes régionaux de gestion collective afin d'examiner la possibilité d'une coopération pour renforcer l'infrastructure de gestion collective existante ou pour créer de nouvelles institutions de ce type, là où il n'en existe pas, dans la région Asie-Pacifique. Ils ont aussi examiné les activités de formation en tant que facteur clé pour faciliter ces changements.



Célébration de la journée africaine de la propriété intellectuelle au Nigéria.

L'année dernière, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a annoncé que le 13 septembre serait consacré chaque année à la Journée africaine de la propriété intellectuelle et de la technologie. La coopération entre l'OUA et l'OMPI dans le domaine de la promotion des inventions et de la créativité en Afrique remonte aux années 80; cette année, les deux organisations ont ainsi collaboré pour marquer la première consécration de la Journée africaine de la propriété intellectuelle.

L'objectif de cette journée, comme le décrit la déclaration de l'OUA, est de consacrer l'importance de la propriété intellectuelle et de sa protection dans l'esprit de tous les peuples africains. À cette occasion, l'OMPI a créé une

affiche et une brochure spéciales consacrées à la Journée africaine de la propriété intellectuelle. Les pays ont également distribué du matériel tel que des cassettes vidéos de l'OMPI sur l'exposition intitulée "Ces femmes qui inventent", la brochure Informations générales de l'OMPI, d'autres affiches et plaquettes d'information, et d'autres brochures publiées par l'OMPI.

L'OUA, en collaboration avec l'OMPI, a aussi créé un prix bisannuel pour le meilleur inventeur ou innovateur africain. Ce projet commun vise à décerner trois médailles d'or OUA/OMPI: une médaille du meilleur inventeur, une autre du meilleur jeune inventeur et une troisième pour la meilleure inventrice, dans les domaines de la technologie alimentaire, des soins de santé et de l'énergie. Un jury du Secrétariat de l'OUA désignera les lauréats.

L'objectif de ce concours est de mettre en valeur les réalisations africaines et de promouvoir les inventions et innovations qui aideront à propulser l'Afrique vers l'avenir. La Journée africaine de la propriété intellectuelle, le 13 septembre, sera l'occasion de faire honneur chaque année aux africains dont la créativité et les inventions contribuent à ce progrès.



Cours d'été de l'Académie mondiale de l'OMPI

L'Académie organise un cours d'été sur la propriété intellectuelle destiné à offrir à des étudiants de cycle supérieur et à de jeunes professionnels l'occasion d'acquérir une connaissance pratique de la propriété intellectuelle, des rôles et des fonctions de l'OMPI. Cette année, le cours de six semaines a eu lieu à Genève, du 3 juillet au 11 août.

Les 33 participants, venant de 29 pays, avaient une culture, une éducation et une expérience diverses. Au cours des deux premières semaines, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés destinés à une introduction à la propriété intellectuelle. Les participants ont ensuite choisi des sujets précis dans le domaine de la propriété intellectuelle, sur lesquels ils devaient rédiger des documents de recherche à présenter à la fin du cours.

Au cours des quatre dernières semaines de cours, les participants se sont familiarisés avec le rôle de l'OMPI dans la protection des droits de propriété intellectuelle et les questions émergentes dans le domaine de la propriété intellectuelle comme les techniques numériques et le droit de la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels, et les rapports entre la propriété intellectuelle et les droits de l'homme. Par ailleurs, les étudiants ont pu demander à suivre un stage dans la division de l'OMPI qui administre le sujet sur lequel ils rédigeaient un document de recherche.

L'Académie a organisé pour ces étudiants une visite à la société Nestlé, un nom de marque connu dans le monde entier. Cette visite a aidé à faire le lien entre la théorie de la propriété intellectuelle et les



Participants au cours d'été de l'Académie de l'OMPI lors de la remise des certificats.

Photos: Sylvie Castonguay

L'Académie mondiale de l'OMPI

Le cours d'été sur le programme intellectuel (anciennement intitulé "programme de stage d'été de l'OMPI") est actuellement dans sa troisième année. Le programme est annoncé sur le site Web de l'OMPI (www.OMPI.int) et figure dans le *Catalogue des cours de l'Académie de l'OMPI 2000-2001*. Les candidats doivent envoyer un curriculum vitae et une lettre de motivation indiquant pourquoi ils désirent participer au programme. Tous les exposés sont en anglais, les candidats doivent donc comprendre l'anglais et le parler. Les participants sont choisis en fonction de leurs études actuelles ou futures, de la répartition géographique et, dans la mesure du possible, de manière à respecter l'équilibre hommes-femmes.

Séminaire sur la propriété industrielle



Photo: Sylvie Castonguay

préoccupations pratiques d'une société de l'envergure de Nestlé.

Les participants qui ont achevé le cours avec succès ont acquis une bonne connaissance de la propriété intellectuelle et étaient capables de faire le lien entre leurs domaines respectifs et les droits de propriété intellectuelle. Ils ont reçu un certificat de participation de l'Académie mondiale de l'OMPI.

Les réactions des étudiants de cette année ont montré qu'ils étaient particulièrement satisfaits du séminaire de trois jours sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, animé par des représentants de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO). L'USPTO a présenté le sujet sous la forme d'une étude de cas et a donné des exemples de la vie réelle, ce que les étudiants ont trouvé intéressant et stimulant. Ils ont aussi apprécié le séminaire sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, animé par M. Matthew Kennedy de l'Organisation mondiale du commerce.



Photo: Mercedes Martínez Dozal

Participants au séminaire d'introduction à la propriété industrielle.

L'Académie mondiale de l'OMPI a organisé, du 29 août au 1^{er} septembre au siège de l'OMPI, à Genève, le séminaire interrégional annuel d'introduction à la propriété industrielle. Plusieurs fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés sur les principes de base de la propriété intellectuelle et les événements récents intervenus dans ce domaine. Parmi les sujets abordés figuraient les systèmes et services mondiaux de protection de l'OMPI, les services d'information en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI, les services d'information en matière de brevets de l'OMPI, les dimensions économiques de la propriété intellectuelle et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

Cent vingt-quatre participants représentant 73 pays, 34 personnes – désignées par les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève – de 28 pays et 11 représentants des institutions agissant en coopération

ont participé au séminaire. À la fin du séminaire à Genève, de nombreux participants ont continué avec la deuxième phase des activités, qui comprenait deux semaines de formation pratique auprès des offices des pays suivants: Allemagne, Autriche, Égypte, Espagne, Luxembourg, Maroc, Portugal et Suède.

D'autres participants ont quitté Genève pour deux autres semaines de séminaires au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) à Strasbourg, avant de suivre une formation pratique dans un des pays suivants: Bulgarie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Slovaquie et Suisse.

À Genève

Musique du monde – À qui appartient-elle?



Table ronde sur la musique traditionnelle.

Dans le cadre de son co-financement du Festival de la Bâtie, l'OMPI a accueilli une table ronde le 5 septembre sur l'étude des questions de propriété intellectuelle découlant de l'interaction croissante entre les musiciens traditionnels et contemporains dans le monde entier.

La table ronde s'est ouverte avec l'exécution d'une danse balinaise par M. Gusti A.W. Puja, de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Cette danse, intitulée "L'évolution de la créativité", utilisait les mouvements de tête, d'yeux, de mains et de jambes caractéristiques de la danse balinaise traditionnelle. M. Puja n'est pas un danseur professionnel, c'est son grand-père qui lui a enseigné les danses traditionnelles balinaises.

Le passage de génération en génération a perfectionné les compétences en matière de musique, chanson, danse et art traditionnels, et a permis de transmettre les aptitudes à la génération suivante par la parole et les exemples. Avec cette transmission des savoirs traditionnels, l'identification du créateur (auteur) et de ses œuvres, aussi importantes soient-elles pour la reconnaissance des droits, n'est souvent pas possible. Ainsi, tandis que les activités traditionnelles de différents groupes et cultures dans le monde deviennent accessibles à tous, de nombreuses questions apparaissent. Les savoirs traditionnels devraient-ils être

librement accessibles à quiconque désire les utiliser comme il l'entend? La culture dont ils découlent devrait-elle obtenir une reconnaissance ou une rémunération? Les détenteurs de savoirs traditionnels ne devraient-ils pas avoir leur mot à dire sur l'utilisation de l'art, du folklore et des coutumes dont ils ont hérités, qui peuvent faire partie de leurs croyances religieuses? La notion de propriété peut-elle être invoquée en ce qui concerne les savoirs traditionnels?

Mme Joelle Kuntz, journaliste au *Temps*, un journal genevois, a dirigé le débat sur ces questions et d'autres, ce qui a donné lieu à un échange animé sur un thème de plus en plus important.



Exécution par M. Puja d'une danse balinaise traditionnelle.

Nouvelles publications

L'OMPI a fait paraître les nouvelles publications suivantes :

- *L'invention est chez vous* (French) No. 865(F), (English) No. 865(E), (Spanish) No. 865(S), gratuit
- *Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes* (Français) L450CM(F), (Anglais) L450CM(E), (Espagnol) L450CM(S), gratuit
- *Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI): Brochure d'Informations Générales, Edition 2000* (Arabe) No. 400(A), (Chinois) No. 400(C), (Français) No. 400(F), Portuguais No. 400(P), Russe No. 400(R), (Espagnol) No.400(S), gratuit
- *Rapport annuel de l'OMPI 1999* (Arabe) No. 441(A), (Chinois) 441(C), (Russe) 441(R), gratuit



Deux nouvelles expositions à l'OMPI

Sept artistes arabes

L'OMPI et la Ligue des États arabes ont organisé une exposition d'art présentant sept artistes arabes et coïncidant avec l'ouverture de l'Assemblée générale de l'OMPI, le 25 septembre, au siège de l'OMPI, à Genève. Au cours de récentes réunions, les deux organisations ont décidé d'organiser cette exposition dans le cadre du renforcement de leur coopération et de leur coordination. Les peintres dont les œuvres sont exposées viennent de sept pays différents du monde arabe.

L'OMPI a envoyé des lettres d'invitation aux ministères de la culture des sept pays arabes, en leur demandant de désigner un artiste pour les représenter à cette exposition. Les sept pays étaient les suivants: Bahreïn, Égypte, Jordanie, Liban, Oman, Soudan et Tunisie. Chaque artiste pouvait exposer jusqu'à cinq œuvres. Les artistes choisis sont connus non seulement dans leur propre pays, mais aussi dans de nombreux pays européens dans lesquels ils ont étudié ou exposé leurs œuvres.

Les œuvres présentées témoignent de la grande diversité de l'art arabe contemporain. L'OMPI et la Ligue des États arabes ont organisé une exposition d'une richesse et d'une variété rares, traversant toute la gamme de l'art, du réalisme simple à l'expressionnisme abstrait. La force de cette exposition réside dans le fait qu'elle montre qu'il est possible de faire coexister toutes ces tendances sans que l'harmonie soit rompue et sans qu'une des tendances domine les autres. L'exposition est très colorée et il y a des œuvres pour tous les goûts.

Abdullah Nasser AI-HUNEINY Oman



Youssef GHAZAQI Liban



Rashid DIAB Soudan



Abdel-Rahim SHARIF Bahreïn



La musique dans l'ère numérique

Mohamed Hamid EWAISS Egypte



Khalid KHREIS Jordanie



Tahar M'GUEDMINI Tunisie



Aujourd'hui, la musique est un rassemblement de nouveaux concepts qui n'existaient pas il y a seulement quelques années. À la nouvelle exposition intitulée "La musique dans l'ère numérique", qui s'est ouverte au Centre d'information de l'OMPI le 25 septembre, les visiteurs peuvent apprendre comment la musique – et la manière dont nous l'écoutons – évolue aujourd'hui, et quelles seront ses évolutions futures.

L'exposition met en évidence la façon dont les techniques numériques - dont un grand nombre évolue toujours - transforment la musique aujourd'hui: sa création et son enregistrement, sa diffusion et en dernier ressort les diverses façons de l'étudier et de l'apprécier. Les trois parties de l'exposition entraînent le visiteur le long de trois phases. Dans le même temps, elle permet d'évaluer

l'incidence de ces nouvelles techniques sur le domaine de la propriété intellectuelle, notamment le concept et les pratiques du droit d'auteur et des droits connexes, c'est-à-dire les droits qui permettent aux artistes interprètes ou exécutants et aux producteurs d'enregistrements musicaux de conserver la maîtrise de leurs chansons et de leur musique et de percevoir une rémunération au titre de celles-ci.

Cette exposition se tiendra au Centre d'information jusqu'en août 2001.



Exhibition

From September 25, 2000 to August 31, 2001

music in the digital age

Exposition musique dans l'ère numérique

Du 25 septembre 2000 au 31 août 2001



Calendrier des réunions

9 - 13 octobre (Genève)

Groupe de travail sur la modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement (première session)

Le groupe de travail sera saisi de propositions visant la modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement compte tenu de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ces instruments et sera appelé à préparer des recommandations à soumettre pour examen à une session future de l'Assemblée de l'Union de Madrid.

Invitations : En qualité de membres, les membres de l'Union de Madrid; en qualité d'observateurs, les États membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Madrid et certaines organisations.

6 - 7 novembre (Genève)

Conférence sur les incidences de la technologie sur le règlement des litiges internationaux

Cette conférence est copatronnée par la London Court of International Arbitration (LCIA), la section de règlement des litiges de l'Association des avocats américains (ABA) et des tribunaux singapouriens. La conférence examinera des modèles de commerce électronique, des questions techniques et juridiques

entourant le commerce électronique, le règlement des litiges en ligne et les outils technologiques d'aide au règlement des litiges tels que les services de transcription en temps réel.

Invitations : Des représentants du secteur public et du secteur privé compétents dans le domaine du règlement extra-judiciaire des litiges, moyennant le paiement d'un droit d'inscription.

6 - 14 novembre (Genève)

Comité permanent du droit des brevets (quatrième session)

Le comité poursuivra ses travaux concernant l'harmonisation et d'autres questions relatives au droit des brevets.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

7 - 20 décembre (Genève)

Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles

La conférence diplomatique négociera, en vue de son adoption, un instrument international sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

Invitations : Les États membres de l'OMPI, la Communauté européenne et, en qualité d'observateurs, les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI et certaines organisations.

Les publications de l'OMPI peuvent être obtenues auprès de la Section de la commercialisation et de la diffusion :

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone : 41 22 338 91 11
Télocopieur : 41 22 740 18 12
Adresse électronique :
publications.mail@wipo.int

Vous pouvez aussi les commander en ligne : www.OMPI.int/ebookshop

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 70, Suisse.

La *Revue de l'OMPI* est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La *Revue de l'OMPI* est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

Administrateur aux publications

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P.18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone: 41 22 338 91 11
Télocopieur : 41 22 733 54 28
Adresse électronique :
Wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef

Revue de l'OMPI
(à l'adresse ci-contre)

© 2000 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse